

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 septembre 2021

Date de convocation : 24 août 2021
Date d'affichage : 25 août 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Sophie BOUGRAS, Marie Thérèse FORESTIER, Amélie GUILLY, Sylvie MOREAU, Madeleine FRANCHINA, Marie-Hélène DEBRUS, Cyrielle AVRIL, Annie VADENNE, Messieurs Xavier BOURGEOIS, Christophe CORMIER, Sylvain COUTANT, Didier FREYCENON, Philippe PAYARD, Serge MERCADIÉ, Alain PARREAU, Philippe THIERRY, Jean-Claude BRIAND, Andréi TODEA formant la majorité des membres en exercice

Absents : Madame Geneviève GOUTIN (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT)

Secrétaire de séance : Cyrielle AVRIL

DELIBERATION N° 2021-67

Tarifs communaux à compter du 4 septembre 2021

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs à compter du 4 septembre 2021 et présente les propositions jointes en annexe.

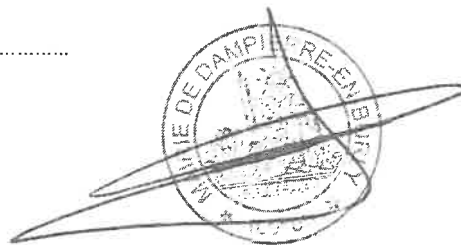
Il est précisé que les associations Dampierroises verseront une caution unique de 900 € annuellement pour le prêt de tout le matériel (tables bois, mange debout (sans les housses), chaises, bancs, barnums, barnum parapluie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **accepte** les propositions ci-annexées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le Maire
Serge MERCADIE

Certifié exécutoire compte-tenu
- de la réception en Préfecture le.....
- de l'affichage le



TARIFS COMMUNAUX – A COMPTEUR DU 4 SEPTEMBRE 2021

BUDGET DE LA COMMUNE

TARIFS DIVERS

	2018	2019	2020	A COMPTEUR DU 4 SEPTEMBRE 2021
Ouvrage « Dampierre en Burly, chemin faisant »	Particuliers : 25 €	Particuliers : 25 €	10 €	10 €
Concessions Trentenaire Cinquantenaire	75 € 151 €	75 € 151 €	75 € 151 €	75 € 151 €
Colombarium Cavurne (enterrée) 5 ans 10 ans 15 ans 30 ans Prestige (colonne) 5 ans 10 ans 15 ans 30 ans	115 € 171 € 282 € 572 € 171 € 282 € 397 € 798 €	115 € 171 € 282 € 572 € 171 € 282 € 397 € 798 €	115 € 171 € 282 € 572 € 171 € 282 € 397 € 798 €	115 € 171 € 282 € 572 € 171 € 282 € 397 € 798 €
Tennis	30 €	30 €	30 €	30 €
Photocopie	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,20 €
Droit de chasse sur terrain communal	50 €	50 €	50 €	50 €

Envoyé en préfecture le 03/09/2021

Reçu en préfecture le 03/09/2021

Affiché le 6/09/2021

ID : 045-214501223-20210902-DEL202167-DE

Envoyé en préfecture le 03/09/2021

Reçu en préfecture le 03/09/2021

Affiché le 6/09/2021

ID : 045-214501223-20210902-DEL202167-DE

<p>Barnum parapluie</p>	<p>La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 40 € Caution : 900 €</p>	<p>La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 40 € Caution : 900 €</p>	<p>La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 40 € Caution : 900 €</p>	<p>La journée pour les Dampierrois 40 € La journée pour les assos Dampierroises gratuit Caution 900 € particuliers</p>
<p>Barnum</p>	<p>La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 85 € Caution : 1305 €</p>	<p>La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 85 € Caution : 1305 €</p>	<p>La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 85 € Caution : 1305 €</p>	<p>La journée pour les Dampierrois 85 €, gratuit assos Dampierroises Caution 900 € particulier</p>
<p>Podium roulant (uniquement aux associations extérieures)</p>	<p>La journée (pour les associations extérieures uniquement) : 335 € Caution : 1305 €</p>	<p>La journée (pour les associations extérieures uniquement) : 335 € Caution : 1305 €</p>	<p>La journée (pour les associations extérieures uniquement) : 335 € Caution : 1305 €</p>	<p>La journée (pour les associations extérieures uniquement) : 335 € Caution : 1305 €</p>
<p>Location des jardins communaux</p>	<p>0,40 € le m2</p>	<p>0,40 € le m2</p>	<p>0,40 le m2</p>	<p>0,40 le m²</p>
<p>Tables en bois</p>				<p>Location gratuite (administrés et assos Dampierroises) Caution globale 200 €/par location pour les administrés</p>

Bancs et Chaises				Location gratuite (administrés et assos) Dampierroises) Caution globale 200 €/par location pour les administrés
Mange debout (sans les housses)				Location gratuite (administrés et assos) Dampierroises) Caution globale 200 €/par location pour les administrés

Caution matériel	555 €		SALLE POLYVALENTE			ESPACE CULTUREL ET SPORTIF		
	SALLE ASSOCIATIVE	N°1	N°2	N°3	Totalité	Salle de réunion Bar et Hall	Auditorium Bar et Hall	Totalité
Sonorisation d'ambiance (6)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €			
Sonorisation portable (6)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Sonorisation fixe (6)				350 €	500 €			
Lumière scénique (6)				500 €	500 €			
Lumière DJ (6)				50 €	50 €			
Ecran + vidéoprojecteur (6)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €		50 €

Mise à disposition d'un technicien à la journée (8h)	400 €
Mise à diposition d'un technicien à la demi-journée (4h)	200 €

Caution et attestation d'assurance pour toutes les locations sauf EDF, Mairie, Communauté de Communes.

Associations caritatives : une salle gratuite par an.

(1) **habitant** : la location aux Dampierrois est à usage exclusivement personnel.

(2) **la demi-journée** (10h-19h) : le mercredi et pendant les vacances scolaires.

(3) **entreprises - Location de l'ECS** : dégressivité de 70 € par jour supplémentaire.

(4) **Associations dampierroises** : la gratuité est accordée, sous conditions, pour 3 locations (W.E) par an. Au-delà, la tarification habitant s'applique.

Conditions :

Participation aux manifestations communales (forum des associations, festival d'un jour ...)

Association active sur la commune

(5) Deux options sont proposées pour l'entretien des salles :

1^{ère} option : Le locataire prend en charge le nettoyage complet. **La salle doit être restituée dans l'état de propreté et de rangement constaté le jour de la location** (sol, sanitaire, cuisine, vaisselle, électroménager, mobilier...). Le mobilier sera rangé une fois l'état des lieux effectué.

2^{ème} option : L'entretien de la salle sera assuré par la commune. **Toutefois, l'utilisateur conserve à sa charge le balayage de la salle.**

Peu importe l'option choisie, l'utilisateur devra :

Mettre les sacs poubelles dans le container prévu à cet effet

Pratiquer le tri sélectif

(6) Ces tarifs s'appliquent aux particuliers, aux entreprises et aux associations extérieures. Gratuit pour les associations dampierroises.

La CCVS et les communes de la CCVS bénéficient d'une réduction de 50 % sur l'ensemble des tarifs ci-dessus.